

### Ajournement

Je demande que M. Cousineau et l'ex-ministre de la Main-d'œuvre, l'actuel président du Conseil du Trésor (M. Andras), viennent témoigner devant le comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration afin d'expliquer pourquoi on a supprimé l'équipe et détruit les documents. A l'heure actuelle, chaque bureau régional fait ses propres enquêtes, procédé qui laisse beaucoup à désirer. Les découvertes de l'équipe anti-fraude devenaient trop gênantes pour le ministre et le gouvernement et voilà pourquoi on l'a dissous si soudainement. On me dit également que les fraudes d'ordre criminel atteignaient les 100 millions de dollars par année.

Lors d'une conférence tenue à Ottawa en décembre 1974 par la Division des enquêtes spéciales, un fonctionnaire de la CAC, M. D. Coates, a déclaré ceci, et je cite le compte rendu de la conférence:

... La DES a été établie pratiquement en un clin d'œil sur la demande des cadres supérieurs et sous la direction de ces mêmes cadres pour répondre à un besoin urgent... Cependant, parler d'abolir une telle division ne peut être un projet sérieux à la lumière des preuves de fraudes internes et externes.

Puisque l'on a dit la semaine dernière que des enquêteurs privés de Toronto avaient accès à l'ordinateur de la CAC et recevaient des dossiers d'assurance-chômage, c'est un motif de plus de rétablir l'équipe anti-fraude.

● (2202)

Mais ce n'est pas tout. Je tiens de bonne source qu'il y a également des fraudes au sein du système des paiements de la Commission d'assurance-chômage. Les employés de la Commission touchent des chèques émis par les ordinateurs de la CAC. Les détournements de fonds sont incontrôlables.

Il faudrait également mener enquête pour vérifier dans quelle mesure il est facile de se procurer les autres numéros d'assurance sociale nécessaires pour tromper la CAC. Un fraudeur de la Commission qui travaillait à partir d'Edmonton et de Calgary possédait 100 cartes d'assurance sociale lorsqu'il a été arrêté pour fraude par l'ancienne division des enquêtes spéciales. Il recevait de manière frauduleuse des paiements allant jusqu'à \$10,000 par semaine au moment de son arrestation. On a découvert la même combine à Montréal: un individu qui possédait toute une collection de numéros d'assurance sociale détournait des fonds avec l'aide d'un employé de la CAC qui détruisait tous les dossiers internes, ne laissant aucune trace de paiements illégaux au sein du bureau. D'après nos renseignements, cette pratique a toujours cours à l'heure actuelle.

Si un chômeur détient l'une de ces cartes et connaît quelqu'un à l'intérieur des services, les détails sont introduits dans l'ordinateur sur une fiche intitulée «données concernant la demande initiale». Une partie de cette fiche est introduite dans l'ordinateur, et un chèque est émis automatiquement. Tant que l'autre partie des documents est détruite, il n'y a aucune preuve de la moindre illégalité. On peut continuer indéfiniment à faire entrer ainsi des fiches dans l'ordinateur qui émet des chèques.

Pas plus tard que la semaine dernière, à Toronto, on a eu la preuve qu'un dénommé Charles Templeton possédait plusieurs numéros d'assurance sociale. Il a reconnu en posséder deux—encore une chose qui justifierait une enquête. Les députés comprendront que, face à ce genre d'abus des installations de la CAC et la facilité d'accès aux ordinateurs, il serait bon de

[M. McKenzie.]

rétablir l'équipe des fraudes qui a été dissoute dans des conditions très mystérieuses. J'espère que ce soir le secrétaire parlementaire nous apprendra que cette équipe va être reconstituée très prochainement.

[Français]

**M. Raymond Dupont (secrétaire parlementaire du ministre de l'Emploi et de l'Immigration):** Monsieur l'Orateur, le 28 novembre, le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie) a livré à la presse un communiqué dans lequel il accusait le gouvernement de faire trop peu pour éliminer les fraudes d'origine interne et externe dont fait l'objet le programme d'assurance-chômage. Il a prétendu qu'une équipe d'enquêtes spéciales de l'ancienne Commission d'assurance-chômage avait été dissoute pour des raisons politiques. A l'appui de ses déclarations, le député a publié des doubles de documents secrets de la Commission d'assurance-chômage sur l'équipe des enquêtes spéciales.

A la Chambre des communes, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Cullen) a qualifié de sornettes ces affirmations parce qu'elles ne reposent sur rien. Il est fort regrettable qu'un député déforme à ce point les faits et fasse état de renseignements obtenus d'une source qui, de toute évidence, n'est ni qualifiée ni digne de confiance. La Division des enquêtes spéciales de l'ancienne Commission d'assurance-chômage a été constituée vers la fin de 1973 et le début de 1974, à une époque où le contrôle des prestations d'assurance-chômage commençait à faire l'objet d'une réorganisation, suite aux modifications considérables qui avaient été apportées à l'administration du programme d'assurance-chômage en 1972 et en 1973. A la fin de 1974, la situation commençait manifestement à se stabiliser. Les activités de la Division des enquêtes spéciales, distinctes jusqu'alors du contrôle des prestations, furent intégrées à ce dernier. Elles furent donc décentralisées et confiées à chaque région de l'ancienne Commission d'assurance-chômage.

Monsieur l'Orateur, les données statistiques prouvent que l'efficacité du contrôle de l'assurance-chômage s'est accrue de façon appréciable depuis cette décentralisation. Aidés de leur personnel de soutien, les enquêteurs ont effectué 450,000 enquêtes en 1974. Ce nombre est évalué à plus de 675,000 en 1977. En 1974, les enquêtes ont donné lieu à 1,081 poursuites. Ce nombre a augmenté progressivement depuis et dépassera sans doute 6,000 en 1977. Outre ces résultats, le nombre des amendes imposées, grâce au contrôle des prestations décentralisé, est passé de 23,000 en 1974 au chiffre estimatif de 60,000 en 1977.

Monsieur l'Orateur, si le député s'était donné la peine de vérifier les faits avant de faire ses assertions, il se serait rendu compte que le contrôle décentralisé des prestations d'assurance-chômage représente une amélioration marquée en comparaison de ce qu'il y avait auparavant. Le ministre a déclaré qu'il s'engageait fermement à continuer d'améliorer le contrôle des prestations, tout en maintenant la qualité des services offerts aux Canadiens sans travail, dont les revenus doivent être soutenus pendant qu'ils cherchent un emploi.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député mais le temps qui lui était alloué est maintenant écoulé.